

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Arrêté du 11 avril 2022 modifiant l'arrêté du 14 mai 2020 relatif au montant des redevances cynégétiques

NOR : TREL2207360A

La ministre de la transition écologique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 423-19 à L. 423-21-1 ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2020 relatif au montant des redevances cynégétiques,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 14 mai 2020 susvisé est modifié comme suit :

redevance cynégétique nationale annuelle	45,90 €
redevance cynégétique nationale temporaire pour neuf jours	31,97 €
redevance cynégétique nationale temporaire pour trois jours	22,69 €
redevance cynégétique départementale annuelle	45,90 €
redevance cynégétique départementale temporaire pour neuf jours	31,97 €
redevance cynégétique départementale temporaire pour trois jours	22,69 €

**Art. 2.** – Le tableau de l'article 2 de l'arrêté 14 mai 2020 susvisé est modifié comme suit :

redevance cynégétique nationale annuelle	22,95 €
redevance cynégétique nationale temporaire pour neuf jours	15,99 €
redevance cynégétique nationale temporaire pour trois jours	11,34 €
redevance cynégétique départementale annuelle	22,95 €
redevance cynégétique départementale temporaire pour neuf jours	15,99 €
redevance cynégétique départementale temporaire pour trois jours	11,34 €

**Art. 3.** – Le directeur de l'eau et de la biodiversité et la directrice du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 avril 2022.

*La ministre de la transition écologique,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'eau*  
*et de la biodiversité,*  
O. THIBAUT

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie, des finances  
et de la relance, chargé des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur  
chargé de la 4<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*

L. PICHARD